

## Politique de dénonciation

### Annexe 2

**Date d'effet :**  
**31.07.2024.**

### Communication relative à la protection des données

#### 1. Finalité de cette communication relative à la protection des données

- (1) La présente Communication relative à la protection des données s'applique à tous les membres du Groupe OBO (ci-après dénommés les « Sociétés du Groupe »), ainsi qu'à leurs employés et membres des organes de direction et autres personnes concernées par un rapport, lorsqu'ils sont impliqués dans le traitement ou l'enquête d'un rapport soumis à OBO Bettermann Holding GmbH & Co. KG, dont le siège social est situé à Hüingser Ring 52, 58710 Menden (Sauerland), Allemagne, [numéro d'enregistrement : HRA 4854, numéro de TVA : DE811792270] et/ou OBO Hungary Kft., dont le siège social est situé à Alsóráda 2, 2347 Bugyi, Hongrie, [numéro d'enregistrement : 13-09-096185, numéro de TVA : HU10847392], comme décrit à l'Annexe 1. Toutes les Sociétés du Groupe impliquées dans le traitement des données à caractère personnel concernées par chaque rapport sont considérées comme des responsables conjoints du traitement.
- (2) La Communication relative à la protection des données du Groupe OBO est accessible à tout moment en cliquant sur ce [lien](#).
- (3) Le groupe OBO s'engage à protéger les données personnelles des dénonciateurs, des autres personnes couvertes par la présente Politique de dénonciation et de toute personne mentionnée dans un rapport ou concernée par celui-ci, et attache la plus grande importance au respect de leur droit à l'autodétermination en matière d'information. Le groupe OBO traite les données à caractère personnel de manière confidentielle et prend toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour garantir la sécurité des données.

#### 2. Nom et adresse du (des) responsable(s) du traitement

- (1) Le principal responsable aux fins de la loi sur la protection des données est la Société du Groupe concernée par le rapport, telle qu'énumérée à l'annexe 3, avec ou indépendamment d'autres Sociétés du Groupe concernées, selon le cas (ci-après « nous », « notre », « nos », « le(s) responsable(s) du traitement ») :

- Lorsque vous faites un signalement au bureau compétent en Allemagne, le responsable du traitement est : **OBO Bettermann Holding GmbH & Co. KG**  
Hüingser Ring 52  
58710 Menden,  
Allemagne  
Téléphone : +49 (0)2373 89-0  
Fax : +49 (0)2373 89-238  
E-mail : [info@obo.de](mailto:info@obo.de)  
[Numéro d'enr. : HRA 4854, numéro de TVA : DE811792270] ou
- Lorsque vous faites un signalement au bureau compétent en Hongrie, le responsable du traitement est : **OBO BETTERMANN Hungary Kft.**  
H-2347 Bugyi, Alsóráda str. 2.,  
Hongrie  
E-Mail : [compliance@obo.de](mailto:compliance@obo.de)  
Téléphone fixe : +0036 29 349-708  
[Numéro d'enr. : 13-09-096185, numéro de TVA : HU10847392]

(2) Coordonnées du délégué à la protection des données

**OBO Bettermann Holding GmbH & Co. KG**

**Josef Honert**

- Data protection officer -  
Hüingser Ring 52  
58710 Menden  
Allemagne  
Tél. : +49 (0)2373 89-1351  
E-mail : [datenschutz@obo.de](mailto:datenschutz@obo.de)

(3) Le bureau chargé du traitement de vos données personnelles chez le Médiateur est le suivant :

DR. WEHBERG & PARTNER mbB  
Réviseurs d'entreprises, conseillers en fiscalité et avocats  
Feithstraße 177, 58097 Hagen, Allemagne  
Téléphone : +49-(0)2331-1098-1234  
E-mail : [obo-hinweise@wehberg.de](mailto:obo-hinweise@wehberg.de)

L'interlocuteur pour les questions de protection des données chez DR. WEHBERG & PARTNER mbB est :

DR. WEHBERG & PARTNER mbB  
- le Superviseur de la protection des données  
Feithstraße 177, 58097 Hagen, Allemagne  
E-mail : [datenschutz@wehberg.de](mailto:datenschutz@wehberg.de)

De plus amples informations sont disponibles sur les pages Internet suivantes <https://wehberg.de/impressum> et <https://wehberg.de/datenschutzerklaerung>.

### 3. Traitement des données personnelles

Les données à caractère personnel désignent toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable, telle que les noms, adresses, numéros de téléphone, adresses électroniques, données contractuelles de base, données contractuelles comptables et données de paiement, dans la mesure où elles expriment l'identité d'une personne physique. Nous ne traitons les données à caractère personnel que s'il existe une base juridique pour ce faire.

La prise de décision automatisée, en ce compris le profilage, n'intervient pas dans le cadre de l'utilisation du système de dénonciation du Groupe OBO.

### 4. Catégories de données traitées

(1) L'utilisation des systèmes de dénonciation du Groupe OBO pour les signalements est librement consentie. Si vous recourez au système, nous vous demanderons de fournir des informations sur les catégories de données suivantes

- Données de communication (par exemple, nom, téléphone, e-mail, adresse)
- Données sur les employés d'OBO et
- Le cas échéant, les noms et autres données personnelles des personnes déclarantes, des personnes mentionnées dans un rapport et des personnes impliquées dans (ainsi que des personnes identifiées conjointement au) le traitement des faits signalés et la poursuite des investigations sur la question.

(2) En répondant intégralement à toutes les questions dans le rapport, vous aiderez le(s) responsable(s) du traitement à traiter votre rapport. Si vous fournissez des informations incomplètes ou si vous décidez de rester anonyme, il se peut que nous ne soyons pas en mesure de traiter votre rapport ou que nous accusions du retard dans son traitement.

(3) Nous pouvons collecter et traiter les catégories suivantes de données à caractère personnel dans le cadre de l'utilisation du système de dénonciation du Groupe OBO :

- les violations et les faits connexes signalés (en ce compris les données relatives à la fraude ou aux allégations de fraude, ou à d'autres violations de la loi, ou relatives à des infractions pénales présumées ou possibles, uniquement dans la mesure où le droit applicable le permet, par exemple pour permettre à la Société du Groupe concernée de gérer ses propres litiges), les communications et les informations collectées/examinées dans le cadre du signalement et de l'enquête sur les faits signalés (sous réserve des exigences applicables en vertu du droit applicable), ainsi que le rapport d'enquête ;
- les conséquences de l'enquête, en ce compris les éventuelles mesures disciplinaires ainsi que les allégations, poursuites ou condamnations pénales, selon le cas ;

- la protection des personnes concernées contre les représailles ;
- le suivi du rapport.

Les données personnelles sensibles et les données personnelles relatives à des suspicions, des poursuites ou des condamnations pénales ne sont traitées que dans les limites autorisées par le droit applicable en matière de protection des données.

Les données à caractère personnel proviennent généralement de la personne à laquelle elles se rapportent (par exemple, les employés eux-mêmes) et des données à caractère personnel que nous recevons de manière autorisée de sources publiques accessibles et/ou de tiers, comme décrit plus en détail ci-dessous.

Nous pouvons collecter des données à caractère personnel selon les modalités énumérées ci-dessous :

- Collecte de données à caractère personnel directement auprès de la personne concernée, par exemple par le biais d'un rapport ou d'autres formulaires ou informations que les personnes concernées nous fournissent dans le cadre de leur emploi ;
- Collecte de données à caractère personnel au cours des activités des personnes concernées dans le cadre de leur emploi, par exemple dans le cadre de leurs prestations et de leurs interactions avec d'autres employés, des clients ou d'autres personnes ; et
- Collecte de données à caractère personnel auprès d'autres parties, telles que les personnes déclarantes et les autres employés.

## 5. Finalité du traitement et base juridique

- (1) L'objectif du système de dénonciation du Groupe OBO est de fournir un canal de communication pour votre rapport et de s'assurer que votre rapport soit traité par le Groupe OBO conformément aux procédures du système de gestion de la conformité eu égard à la mise en œuvre des exigences du droit des sociétés.
- (2) En particulier, vos données personnelles seront traitées aux fins suivantes

- Rapports de conformité : Indication et suivi des rapports concernant une éventuelle violation des exigences de conformité. Vous pouvez signaler ces violations en votre nom ou de manière anonyme.

Base juridique : Les activités de traitement sont effectuées partant d'une obligation légale à laquelle les Sociétés du Groupe sont soumises (article 6, paragraphe 1, point c), du RGPD), comme le prévoient les réglementations applicables en matière de dénonciation.

Dans les pays où il n'existe pas d'obligation légale de mettre en place un système de dénonciation, les activités de traitement sont effectuées sur la base de l'intérêt légitime du ou des responsables du traitement (article 6, paragraphe 1, point f), du RGPD) à poursuivre des infractions pénales, à faire valoir des droits civils, à poursuivre le développement d'une relation de travail ou à y mettre fin, ou à détecter des infractions pénales en rapport avec la relation de travail.

- Gestion de la conformité : Administration centrale et attribution des questions de conformité à l'échelle du Groupe.

Base juridique : Intérêt légitime du/des responsable(s) du traitement à obtenir une vue d'ensemble centrale des rapports dans le cadre de la fonction de gouvernance (Art. paragraphe 6 (1) point f) du RGPD) et pour l'exercice et la défense de nos droits.

Dans des circonstances exceptionnelles, par exemple, lorsque nous avons l'intention de divulguer à des tiers l'identité de la personne déclarante, nous pouvons traiter les données à caractère personnel sur la base du consentement explicite de la personne concernée.

Si un rapport renferme des catégories particulières de données à caractère personnel, ces données ne sont traitées que

(i) si le traitement est nécessaire aux fins de l'exécution des obligations et de l'exercice des droits propres au responsable du traitement ou à la personne concernée en matière de droit du travail, de la Sécurité sociale et de la protection sociale, dans la mesure où ce traitement est autorisé par le droit de l'Union, par le droit national ou par une convention collective conclue en vertu du droit national qui prévoit des garanties appropriées pour les droits fondamentaux et les intérêts de la personne concernée ; (article 9, paragraphe 2, point b), du RGPD), ou

(ii) si traitement est nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense d'un droit en justice (article 9, paragraphe 2, point f), du RGPD) si des catégories particulières de données à caractère personnel sont incluses dans un rapport, mais ne sont pas clairement pertinentes pour l'objet du rapport, elles seront supprimées immédiatement et en toute sécurité.

Les données à caractère personnel relatives à des suspicions, des poursuites ou des condamnations pénales ne sont traitées que dans la mesure où le droit de l'Union ou le droit national l'autorise expressément.

## **6. Transfert de données aux employés d'OBO, aux personnes potentiellement suspectes et à d'autres responsables du traitement des données.**

- (1) Lors du traitement d'un rapport, il est nécessaire de transmettre le rapport, en tout ou en partie, aux employés du Groupe OBO chargés de le traiter et aux employés des Sociétés du Groupe concernées par le rapport. Vos informations ne seront accessibles qu'aux employés qui ont besoin de les connaître pour traiter votre rapport.
- (2) Le droit de la personne soupçonnée d'être informée du traitement de ses données à caractère personnel peut être limité ou retardé. Il peut être limité par la législation nationale existante (article 23 du RGPD) ou, en l'absence d'une telle législation, il peut être retardé dans des circonstances exceptionnelles, par exemple en cas de risque de destruction de preuves, ou

lorsqu'il est susceptible de compromettre gravement la finalité pour laquelle les informations sont traitées.

- (3) Vos données personnelles ne seront transférées à la Société du Groupe concernée que dans la mesure où cela est nécessaire pour se conformer à d'autres obligations légales. En outre, les données peuvent être transférées à d'autres responsables du traitement (par exemple les autorités), si nous y sommes contraints par la loi ou par des ordonnances exécutoires des autorités ou des tribunaux.

## 7. Transfert à des destinataires en dehors de l'UE et/ou de l'EEE

Le(s) responsable(s) du traitement ne peut/peuvent transférer des données à caractère personnel depuis l'UE/EEE à des tiers en dehors de l'UE/EEE (en ce compris en autorisant l'accès à partir d'un pays tiers) que dans les cas suivants

- le pays tiers offre un niveau adéquat de protection des données reconnu par la Commission européenne et le pays concerné, ou
- le transfert est soumis aux clauses contractuelles types de l'Union. Il incombe au(x) responsable(s) du traitement, avec l'aide du tiers si nécessaire, d'évaluer si le niveau de protection requis par le droit de l'Union est respecté dans le pays tiers afin de déterminer si les garanties fournies par les clauses contractuelles types de l'Union peuvent être respectées dans la pratique. À défaut, le tiers doit prendre des mesures supplémentaires pour assurer un niveau de protection substantiellement équivalent à celui de l'UE/EEE, ou
- exceptionnellement (c'est-à-dire uniquement si les mesures susmentionnées ne peuvent pas être mises en œuvre), une exemption pour des situations spécifiques s'applique (par exemple, le transfert est nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense d'un droit en justice).

Une copie des garanties pertinentes pour le transfert de vos données personnelles en dehors de l'EEE peut être obtenue en nous contactant aux coordonnées mentionnées dans la Rubrique 2 ci-dessus.

## 8. Durée du stockage ; délais de conservation

- (1) En principe, nous conserverons vos données aussi longtemps que nécessaire pour enquêter sur l'incident de conformité faisant l'objet de votre rapport. Une fois que tous les travaux relatifs au rapport auront été achevés, nous supprimerons vos données à caractère personnel, à l'exception de celles dont la conservation et le traitement sont nécessaires à l'exercice et à la défense de nos droits.
- (2) La date à laquelle nous supprimons les données à caractère personnel que nous conservons et traitons pour exercer et défendre nos droits dépend de l'expiration du délai de prescription maximal pour les infractions réglementaires et pénales ou pour l'exécution de poursuites civiles.

- (3) Ce qui précède s'entend sans préjudice des délais spécifiques de conservation des données applicables dans certaines juridictions, telles que définies dans la législation nationale énumérée à l'Annexe 3, qui prévaudra en cas de conflit.

## **9. Sécurité**

- (1) Nos employés et nos prestataires de services sont tenus de préserver la confidentialité de nos informations et de se conformer au droit applicable en matière de protection des données.
- (2) Tous les rapports entrants sont reçus par un nombre restreint d'employés autorisés et dûment formés du Groupe OBO et sont toujours traités de manière confidentielle. Les employés du Groupe OBO examineront les faits et mèneront toute enquête supplémentaire requise par le cas spécifique. Toutes les personnes ayant accès aux données sont tenues de respecter la confidentialité.

## **10. Droit d'accès et droit à l'information**

Vous avez le droit d'obtenir du (des) responsable(s) du traitement des informations sur le traitement ou non de vos données et, le cas échéant, d'accéder à vos données à caractère personnel que nous traitons.

## **11. Droit de rectification**

Vous avez le droit de rectifier ou de compléter vos données personnelles si elles sont incorrectes ou incomplètes.

## **12. Droit à l'effacement**

Vous avez le droit de demander l'effacement des données à caractère personnel vous concernant dans les circonstances spécifiques prévues par la législation applicable en matière de protection des données (par exemple, le RGPD). Les durées de conservation existantes et les intérêts dignes de protection qui interdisent l'effacement doivent être respectés.

## **13. Limitation du traitement**

Vous avez le droit de demander la limitation du traitement de vos données si vous en contestez l'exactitude ou si le(s) responsable(s) du traitement n'a (n'ont) plus besoin des données alors que vous avez besoin des données pour vos actions en justice. Vous pouvez également demander au(x) responsable(s) du traitement de limiter le traitement de vos données s'il fallait autrement les effacer ou en cas d'examen d'une objection de votre part.

## **14. Portabilité des données**

Vous avez le droit de recevoir les données à caractère personnel vous concernant, que vous avez fournies, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et vous pouvez avoir le droit de transmettre ces données à une autre entité.

## **15. Objection au traitement des données**

Vous avez également le droit de vous opposer à tout moment au traitement de vos données par le(s) responsable(s) du traitement pour des raisons tenant à votre situation particulière, à condition que le traitement soit effectué sur la base juridique de l'« intérêt légitime ». Nous cesserons alors de traiter vos données à moins que nous puissions démontrer - conformément aux exigences légales - des motifs légitimes impérieux pour la poursuite du traitement qui prévalent sur vos intérêts, droits et libertés ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice (article 21 du RGPD).

## **16. Droit au retrait du consentement**

Lorsque le traitement des données à caractère personnel est fondé sur votre consentement, vous pouvez le retirer à tout moment. Ce retrait n'affectera pas la légalité du traitement avant le retrait du consentement.

## **17. Droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle**

Vous avez le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de protection des données. Vous pouvez contacter l'autorité de protection des données responsable de votre lieu de résidence ou de votre pays, de votre lieu de travail ou du lieu d'une violation présumée du RGPD. Vous trouverez la liste et les coordonnées des autorités de protection des données à l'Annexe 3. La liste des autorités nationales de protection des données de l'UE est disponible à l'adresse suivante : [https://edpb.europa.eu/about-edpb/about-edpb/members\\_en](https://edpb.europa.eu/about-edpb/about-edpb/members_en).

## **18. Changements apportés à la Communication relative à la protection des données**

Nous nous réservons le droit de modifier nos pratiques en matière de sécurité et de confidentialité. Dans ce cas, nous mettrons à jour notre avis de confidentialité et, dans la mesure où le droit applicable l'exige, nous vous en informerons.